

prises, mais je veux bien reconnaître mon erreur si l'on peut m'indiquer d'autres chiffres. Il se peut que mon honorable ami possède d'autres statistiques, mais ce n'est pas ainsi que je calcule d'après les documents officiels. Je vais dire sur quoi je fonde mes calculs. En 1930, la circonscription de Prince-Albert a donné une majorité libérale de 1,192.

Le très hon. M. BENNETT: C'est-à-dire dans le territoire de 24 milles.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je parle du comté de Prince-Albert pris dans son ensemble, tel il existait en 1930 et comme il existe actuellement. Prenant comme base le scrutin de 1930, le comté tel qu'il existera, une fois que les limites suggérées auront remplacé celles d'aujourd'hui, au lieu de donner une majorité de 1,192, d'après mes chiffres, donnera une majorité conservatrice de 136.

Le très hon. M. BENNETT: Dans tous les cas, nous y voyons une majorité libérale de 60.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'ai pas calculé de cette manière. Comme je viens de le dire, je prévois une majorité conservatrice de 136. C'est là un des points à noter.

L'autre est encore plus important. Le district de Prince-Albert, tel qu'il est délimité dans le moment, est le troisième en importance des circonscriptions urbaines ou rurales-urbaines de la Saskatchewan, cela sur un total de vingt et une circonscriptions. Maintenant, il tombe à l'avant-dernier des comtés de la province. De fait, si l'on comprend les circonscriptions urbaines, Prince-Albert est maintenant la cinquième des plus grandes circonscriptions de la Saskatchewan. La population des comtés est comme suit:

Melfort..	52,668
Battleford-Nord..	53,708
Regina..	60,858
Saskatoon..	60,638
Prince-Albert..	50,896

Sous le régime de ce nouveau remaniement la population de la circonscription de Prince-Albert ne sera que 39,874, ce qui, comme je le disais, en fait l'avant-dernière, en importance, des circonscriptions rurales de la province. Il en est ainsi, malgré que la ville de Prince-Albert, qui se développe très rapidement, se trouve dans cette circonscription. Tout le temps, nous avons prétendu que la population serait quelque peu plus élevée partout où il s'agissait de circonscriptions urbaines. La population de la ville de Prince-Albert est plus d'un quart de la population de tout le district.

Je vais maintenant donner les chiffres indiquant l'effet du remaniement proposé quant à la population. Si on les publie en tableau dans le hansard, ce sera bien plus clair:

[Le très hon. Mackenzie King.]

Circonscription de Prince-Albert

Effet du remaniement quant à la population	
Population de la circonscription.. . . .	50,986
Population enlevée à Prince-Albert par le remaniement tel qu'on l'a révisé	12,594
	38,392
Population additionnelle venant de Melfort..	1,572
Population de la circonscription telle qu'on l'a remaniée..	39,874

Moyenne de l'unité électorale des circonscriptions, 44,186.

Circonscription actuelle, 4,312 au-dessous de l'unité électorale.

Unité équitable pour Prince-Albert, 46,000 ou 47,000.

Circonscription actuelle, 6,000 ou 7,000 au-dessous de ce que l'unité électorale devrait être.

La population de la circonscription, telle qu'elle est présentement constituée, est de 50,896. La présente annexe lui enlève une population de 12,594. Cela laisse donc une population de 38,302 à ce qui subsiste de l'ancienne circonscription. Mais on ajoute à ce qui reste de l'ancienne circonscription de Prince-Albert une partie de Melfort qui compte une population de 1,572. La population de la circonscription, telle qu'elle est aujourd'hui reconstituée, sera donc de 39,874. L'unité électorale, comme nous l'avons dit au cours de la discussion, est de 44,186, de sorte que la nouvelle circonscription de Prince-Albert sera de 4,312 au-dessous de ce chiffre. Cependant, comme je l'ai fait remarquer, le quotient des circonscriptions urbaines doit être un peu plus élevé que la moyenne. Etant donné les dimensions de la ville, il semble que 46,000 ou 47,000 devrait être un chiffre raisonnable. Si l'on admet cela, la nouvelle circonscription sera de 6,000 ou 7,000 au-dessous de ce qu'on peut considérer comme un remaniement raisonnable.

Le premier ministre a parlé de la ligne qui doit constituer la limite sud de la nouvelle circonscription telle qu'elle est reconstituée. Je crois que l'honorable député de Régina (M. Turnbull) et l'honorable député de Humboldt (M. Totzke) ne sont pas d'accord sur la nature exacte de la proposition qu'on a faite relativement à la limite sud pour le cas où les autres questions seraient réglées d'une façon satisfaisante. Je crois savoir que l'honorable député de Humboldt (M. Totzke) a dit que la limite du sud qu'il projetait d'établir aurait été une ligne droite allant de la ligne ouest à la ligne est de la Saskatchewan; cette ligne, en partant de la limite ouest de la Saskatchewan, n'aurait pas, en atteignant la rivière Saskatchewan du Sud, pris la direction du nord pour suivre le cours de cette rivière. Il est vrai qu'on a éliminé une partie de Melfort qui se trouvait sur la carte présentée au co-